



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 avril 2024

Plan pour mieux anticiper le potentiel retrait européen de substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) : Ouverture de l'appel à projets porté par FranceAgriMer

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire renforce l'accompagnement des filières agricoles face au potentiel retrait des substances actives phytopharmaceutiques. Pour accélérer le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures, un appel à projets, dont le pilotage est confié à FranceAgriMer, vient d'être ouvert ce vendredi 12 avril. Chaque projet retenu pourra bénéficier d'un financement pouvant atteindre jusqu'à 7,5 millions d'euros.

Initié au printemps 2023, le Plan stratégique pour mieux anticiper le potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (Parsada) entre dans une phase de déploiement intense. Le lancement d'un appel à projets piloté par FranceAgriMer, ce vendredi 12 avril, constitue une étape supplémentaire et apporte une solution de financement pour les projets initiés par les acteurs de la recherche appliquée et fondamentale des filières agricoles végétales.

Annoncé lors du Salon international de l'agriculture, cet appel à projets est ouvert jusqu'au 31 décembre 2024, dans la limite des crédits disponibles. La première enveloppe s'élève à 50 millions d'euros mais pourra être rapidement complétée. Pour rappel, au total, 146M€ seront consacrés au PARSADA par le ministère en 2024 dans ses différentes modalités.

- ◆ **Les structures candidates sont invitées à se déclarer sur la plateforme dédiée :** <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-projets-collectifs/PARSADA> (lien vers le téléservice sur cette page).

Les dossiers retenus devront contribuer à une réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse et permettre d'accélérer la mise au point de solutions alternatives. Il devront s'inscrire dans le cadre des usages critiques identifiés dans le cadre des plans d'actions validés par le comité interfilières pour la protection des cultures ([disponibles ici](#)). Une attention particulière à la territorialisation des actions mises en avant, et à leur facilité de déploiement chez les agriculteurs sera portée lors de la sélection des projets.

Cet appel à projets vient compléter une première procédure d'engagement de crédits spécifique au Parsada. En effet, à la suite d'un appel à manifestations d'intérêt lancé en fin d'année 2023, 14 projets ciblés élaborés par les instituts techniques ont été examinés par un Comité scientifique et technique dont la co-présidence a été confiée par le MASA à l'ACTA et à INRAE. Deux projets dont le conventionnement sera établi par la DGAL ont déjà fait l'objet d'une lettre d'engagement du ministère l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (lire [le communiqué](#)).

En savoir plus [sur le Parsada](#).

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv